

DEC190521DR06

Décision portant nomination de Monsieur Cristian Iordache aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cristian Iordache, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7036 Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Dominik Schaniel